

■ **Interpar S.A.**, à Granges-Paccot, participations. (FOSC du 24.02.2003, p. 6). La société est dissoute par décision de l'assemblée générale du 20.04.2004. La liquidation sera opérée sous la raison sociale: **Interpar S.A. en liquidation**, par Barras Georges-Henri et Galley Paul, administrateurs inscrits, nommés liquidateurs, tous deux avec signature individuelle.  
Journal no 2128 du 27.04.2004  
(02242628 / CH-217.0.136.157-5)